

AGRICULTURE ET PECHE

31/2005

Agriculture

Auteur
Elisabeth ROHNER-THIELEN

Contenu

Points essentiels1
4 % de la superficie agricole utilisée est consacrée à l'agriculture biologique2
Depuis 2000, la part des producteurs biologique est stable à 2 %
Cultures: les graminées

l'agriculture biologique5



Fin de rédaction: 7.07.2005 Données extraites le: 19.05.2005 ISSN 1561-8455

Numéro de catalogue: KS-NN-05-031-FR-N © Communautés européennes, 2005

L'agriculture biologique en Europe

L'agriculture biologique progresse en UE-15¹ même si, en 2002, elle ne représentait que 4 % environ du total de la superficie agricole utilisée de l'UE. La superficie cultivée selon des méthodes biologiques dans l'Union européenne s'est accrue au rythme de 21 % environ par an entre 1998 et 2002. Elle continuait de s'élargir dans la plupart des Etats membres tandis que le nombre de producteurs biologiques a légèrement baissé en 2002 (-2 %). L'importance de l'agriculture biologique varie toutefois d'un Etat membre à l'autre

L'agriculture biologique doit être comprise comme faisant partie intégrante d'un mode de production agricole durable et comme une alternative viable aux approches plus traditionnelles de l'agriculture. Ce système préconise des pratiques de gestion évitant le recours aux facteurs de production extérieurs et répondant à la demande des consommateurs qui veulent des denrées alimentaires produites de manière naturelle (excluant dans la mesure du possible l'utilisation de produits chimiques de synthèse). Les agriculteurs biologiques sont, en particulier, soucieux de produire des produits agricoles tout en réduisant les effets négatifs sur l'environnement, en préservant autant que possible les ressources naturelles et en maintenant la diversité biologique dans les exploitations agricoles et leur voisinage. Des règles ont donc été adoptées pour garantir la production et le respect des méthodes d'exploitation biologique.

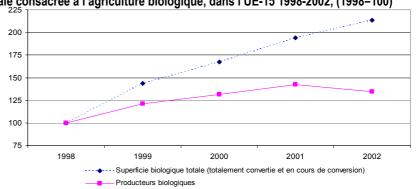
L'agriculture, dont il est question dans la présente publication, est considérée comme biologique au niveau de l'UE si elle satisfait au règlement (CEE) n°2092/91 du Conseil. Ce règlement a été modifié à plusieurs reprises, en particulier en 1999 lorsque le Conseil a élargi son champ d'action de manière à couvrir les productions animales (n°1804/99). En juin 2004, la Commission européenne a adopté le «Plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques» dont l'objectif est de faciliter le développement continu de l'agriculture biologique dans l'UE à l'aide de 21 mesures politiques concrètes à mettre en œuvre.

Les chiffres figurant dans la présente publication sont des relevés statistiques qui représentent la somme des superficies totalement reconverties et en cours de reconversion, sauf indication contraire.

Points essentiels

- La superficie totale consacrée à l'agriculture biologique dans l'UE-15, totalement reconvertie et en cours de reconversion, est passée de 2,3 millions d'hectares en 1998 à 4,9 millions hectares en 2002; elle représentait 3,8 % de la superficie agricole utilisée totale de l'UE-15 en 2002 contre 1,8 % en 1998.
- L'Italie est l'État membre comptant le plus grand nombre de producteurs et d'hectares consacrés à l'agriculture biologique.
- Les graminées fourragères sont le produit biologique le plus cultivé.

Graphique 1: Évolution du nombre total de producteurs biologiques et de la superficie totale consacrée à l'agriculture biologique, dans l'UE-15 1998-2002, (1998=100)



¹ Toutes les références à l'UE comprennent les 15 Etats membres avant l'élargissement de Mai 2004

4 % de la superficie agricole utilisée est consacrée à l'agriculture biologique

La superficie totale consacrée à la production biologique dans l'UE-15, totalement reconvertie et en cours de reconversion, est passée de 2,3 millions d'hectares en 1998 à 4,9 millions d'hectares en 2002 (tableau 1). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de près de 21 %. La superficie consacrée à l'agriculture biologique a atteint 3,8 % de la superficie agricole utilisée (SAU) totale de l'UE-15 en 2002 contre 1,8 % en 1998.

Les Etats membres affichant les taux de croissance annuels les plus élevés de la superficie totale consacrée à la production biologique au cours de la période 1998-2002 étaient le Royaume-Uni (75,1 %) et la Grèce (49,6 %). Les Etats membres avec les taux les plus bas ont été l'Autriche (1,6 %), l'Irlande (5,1 %) et la Finlande (7,8 %). Les chiffres de croissance élevés du Royaume-Uni résultent essentiellement de la reconversion d'un grand nombre de superficies agricoles très importantes en Écosse en 1999.

La taille moyenne de la superficie cultivée de manière biologique atteignait 35 hectares environ au niveau de l'UE-15 en 2002. La taille moyenne la plus importante de superficie consacrée à l'agriculture biologique (180,6 ha) a été observée au Royaume-Uni, soit cinq fois la moyenne de l'UE-15; vient ensuite le Portugal (plus de deux fois la taille moyenne: 74,4 ha). Dans six Etats membres, la taille moyenne de superficie cultivée de manière biologique était inférieure à la moyenne de l'UE-15: il s'agit de l'Irlande (32,4 ha), de la Finlande (30,3 ha), des Pays-Bas (27,3 ha), de l'Italie (22,9 ha), de l'Autriche (16,1 ha) et de la Grèce (12,9 ha).

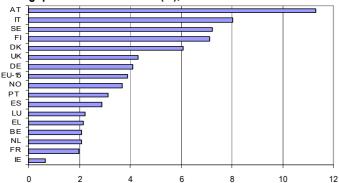
Dans les Etats membres du sud, la taille moyenne de la superficie cultivée par des producteurs biologiques est nettement différente de la taille de superficie moyenne basée sur la SAU. Elle était 8 fois plus grande au Portugal, près de 4 fois plus grande en Italie, et quelques 3 fois plus grande en Grèce. L'importance de ces superficies moyennes peut être due à la part relativement élevée des oliveraies (voir également page 6). Des superficies consacrées à la culture biologique qui sont nettement supérieures à la moyenne de l'UE ont également été relevées au Royaume-Uni.

Tableau 1: Superficie totale consacrée à l'agriculture biologique (totalement reconvertie et en cours de reconversion) et superficie agricole utilisée (SAU), en hectares

	1998	2002	2003	Taux de croissance annuel moyen 1998- 2002 (%)	Taille moyenne de la superficie biologique totale des producteurs (ha) 2002	Superficie Agricole Utilisée (SAU), (ha) 2003	Taille moyenne des SAU, (ha) 2003	
EU-15	2 280 645	4 886 979	:	21,0	35,1	125 939 720	20,2	
BE	11 744	29 118	:	25,5	40,3	1 394 400	25,9	
DK	93 201	164 519	161 381	15,3	44,3	2 658 210	55,1	
DE	414 293	696 978	:	13,9	44,6	16 981 750	41,4	
EL	15 402	77 120	:	49,6	12,9	3 583 190	4,4	
ES	269 465	665 055	725 254	25,3	40,3	25 175 260	22,5	
FR	218 775	517 965	550 990	24,0	45,9	27 795 240	45,8	
ΙE	24 411	29 754	28 514	5,1	32,4	4 371 710	32,3	
IT	577 475	1 168 212	1 052 002	19,3	22,9	13 115 810	6,7	
LU	744	2 852	:	39,9	53,8	128 160	52,3	
NL	22 268	42 610	41 866	17,6	27,3	2 007 250	23,8	
AT	280 966	299 454	326 703	1,6	16,1	2 888 035	14,5	
PT	29 533	81 356	120 926	28,8	74,4	3 863 090	9,4	
FI	116 206	156 692	159 987	7,8	30,3	2 244 700	30,1	
SE	127 329	214 120	225 785	13,9	58,4	3 126 910	46,8	
UK	78 833	741 174	695 619	75,1	180,6	16 105 810	65,9	
NO	15 579	32 546	38 178	20,2	14,1	1 038 210	14,8	

Note: données SAU 2000 pour EL, AT, PT, NO; la surface consacrée à l'agriculture biologique pour AT ne comprend pas les pâturages alpins (ont donc été déduits de la SAU)

Graphique 2: Part de la superficie consacrée à l'agriculture biologique dans la SAU totale (%), 2003



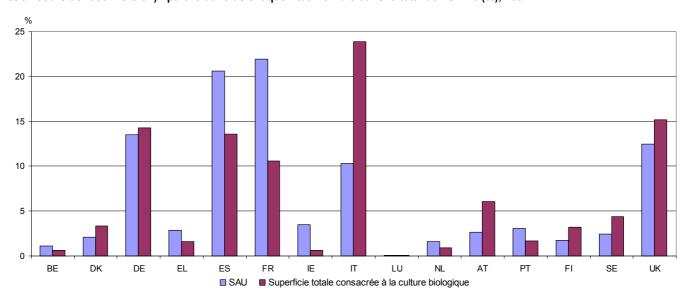
Note: données 2002 de la superficie biologique pour BE, DE, EL, LU, EU-15 ; données 2000 de la SAU pour EL, AT, PT, NO

Avec un chiffre de 11 % en 2002, l'Autriche possédait la part la plus importante de la superficie totale consacrée à l'agriculture biologique, totalement reconvertie et en cours de reconversion, dans la superficie agricole utilisée totale (graphique 2). L'Italie suivait avec une part de 8 %.

Trois Etats membres d'Europe du Nord, la Suède, la Finlande et le Danemark, étaient les autres Etats membres qui affichaient des valeurs supérieures à 5 %. L'Irlande accusait la part la plus faible de superficie consacrée à l'agriculture biologique dans la SAU (moins de 1 %).



Graphique 3: Superficie agricole utilisée (SAU) et superficie totale consacrée à l'agriculture biologique (totalement reconvertie et en cours de reconversion) : part relative de chaque État membre dans le total de l'UE-15 (%), 2002



Note: données 2000 de la SAU pour EL, AT, PT, NO

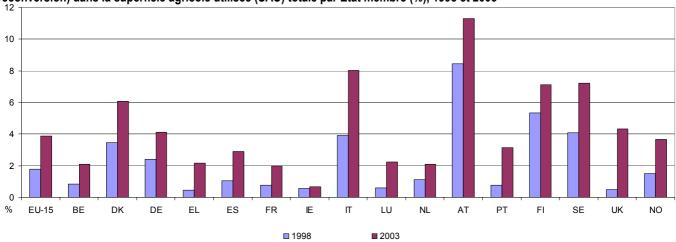
Par rapport à 2000, la liste des Etats membres contribuant le plus à la superficie cultivée de manière biologique au niveau de l'UE-15 n'a pas beaucoup changé en 2002. L'Italie possède la plus grande partie de la superficie totale de l'UE-15 consacrée à l'agriculture biologique (25 %, soit 1,17 million d'hectares; voir graphique 3). Le Royaume-Uni occupe la seconde place avec une part de 15 % environ ; il est suivi de près par l'Allemagne et l'Espagne (14 % environ chacune) ; la part de la France est de 11 %.

Une comparaison des parts des divers États membres dans la superficie consacrée à l'agriculture biologique avec celles dans la SAU (graphique 3) donne des résultats intéressants. En effet, la France et l'Espagne se distinguent des autres États membres par un pourcentage de superficie agricole utilisée élevé et une

superficie totale consacrée à l'agriculture biologique faible. En conséquence, ces États membres contribuent relativement peu à la superficie consacrée à la culture biologique de l'UE. La situation est inverse en Italie et en Autriche où les superficies consacrées aux cultures biologiques sont les plus importantes comparées à leur SAU.

La part de la superficie cultivée selon des méthodes biologiques dans la superficie agricole utilisée totale (graphique 4) a enregistré une forte hausse entre 1998 et 2003 dans la plupart des pays excepté en Irlande et en Autriche. En termes relatifs, l'Italie (4 % à 8 %) et le Royaume-Uni (0,5 % à 4 %) ont connu des augmentations les plus significatives. La valeur de 2003 du Royaume-Uni (4,3 %) a dépassé la moyenne de l'UE-15 (3,8 % de la superficie agricole utilisée).

Graphique 4: Pourcentage de la superficie totale consacrée à l'agriculture biologique (totalement reconvertie et en cours de reconversion) dans la superficie agricole utilisée (SAU) totale par État membre (%), 1998 et 2003



Note: données 2002 de la superficie biologique pour AT, BE, DE, EL, LU, EU-15; données 2000 de la SAU pour EL, AT, PT, NO



Depuis 2000, la part des producteurs biologique est stable à 2 %

Au niveau de l'UE-15, le nombre de producteurs biologiques enregistrés est passé de 100 280 en 1998 à 135 191 en 2003 (tableau 2), soit une hausse annuelle moyenne de 6 % entre 1998 et 2003. En 2003, l'Italie représentait la part la plus importante (33 %) suivie de l'Autriche (14 %), de l'Espagne (13 %), de l'Allemagne (12 %) et de la France (9 %). L'Autriche, dont le pourcentage de superficie consacrée à la culture biologique est élevé en termes relatifs (graphique 2), enregistrait une baisse du nombre de ses producteurs biologiques (-6 %). Loin derrière l'Italie, l'Autriche a un nombre de producteurs qui est plus proche de celui de l'Espagne et de l'Allemagne. Il ne faut pas oublier que les superficies cultivées par les producteurs biologiques en Italie, en Autriche et en Grèce sont, en moyenne, beaucoup plus petites que dans d'autres États membres de l'UE (voir tableau 1 et graphique 5).

En ce qui concerne la superficie moyenne consacrée à la culture biologique et le nombre de producteurs biologiques (graphique 5), l'Italie et le Royaume-Uni se détachent nettement des deux groupes de pays qui émergent. Ces deux États membres possèdent une superficie consacrée à la culture biologique significative mais l'Italie compte le plus grand nombre de producteurs biologiques tandis que les tailles moyennes des exploitations biologiques sont les plus importantes au Royaume-Uni.

L'Espagne, l'Allemagne, la France et l'Autriche constituent un premier groupe d'États membres. Les superficies consacrées à l'agriculture biologique sont plus grandes et le nombre de producteurs biologiques est plus élevé (entre 10 000 et 20 000), mais la taille moyenne des superficies cultivées est semblable à celle du deuxième groupe d'États membres (Portugal, Pays-Bas, Suède, Belgique, Danemark, Irlande, Finlande et Grèce) et de la Norvège.

La part des producteurs biologiques dans le nombre total de producteurs agricoles est resté à peu près la même depuis 2000 et atteignait 2 % en 2003. Six États membres ainsi que la Norvège affichent des pourcentages supérieurs à la moyenne de l'UE-15 (graphique 6): l'Autriche – malgré la baisse mentionnée précédemment – enregistre le pourcentage le plus élevé de producteurs biologiques (10 %); elle est suivie du Danemark et de la Finlande (7 % environ), de la Suède (5 %), de la Norvège et de l'Allemagne (3,5 %), du Luxembourg (2 %). Trois Etats membres ont une part inférieure à 1 %: la Grèce, l'Irlande et le Portugal.

Tandis que le nombre de producteurs biologiques a baissé (tableau 2) ou n'a pas enregistré de hausse significative dans deux États membres entre 1998 et 2003 (Autriche: -6 %, Finlande: +2 %), on constate un essor indiscutable dans d'autres pays. Le Royaume-Uni a connu son augmentation la plus importante sur cette période (+175 %); quant au Luxembourg et à l'Espagne, le nombre de leurs producteurs biologiques s'est accru à un rythme de 130 %.

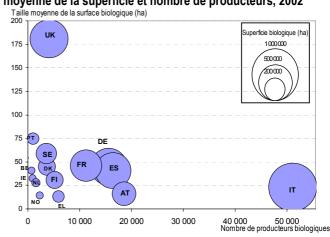
Statistiques en bref— Agriculture et pêche — 31/2005 -

Tableau 2: Nombre d'opérateurs biologiques enregistrés

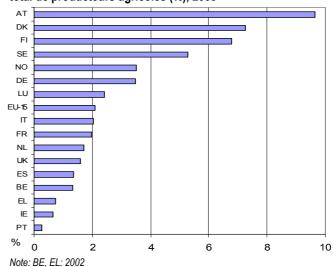
	Produc	teurs	Transfor	mateurs	Importateurs			
	1998	2003	1998	2003	1998	2003		
EU-15	100 280	135 191	:	:	:	:		
BE	480	722	218	784	31	77		
DK	2 228	3 510	502	639	17	39		
DE	9 194	16 476	3 109	5 581	237	487		
EL	4 183	5 964	71	478	0	5		
ES	7 392	17 028	388	1 439	2	38		
FR	6 233	12 202	3 467	4 862	:	108		
ΙE	762	889	15	92	:	1		
IT	38 616	44 039	1 490	6 276	0	175		
LU	26	59	16	30	0	1		
NL	835	1 448	:	1 020	:	171		
ΑT	20 316	19 056	:	939	:	17		
PT	542	1 145	25	81	0	0		
FI	4 984	5 074	380	487	8	12		
SE	3 027	3 562	465	482	72	250		
UK	1 462	4 017	664	1 941	90	:		
NO	1 627	2 467	320	341	21	27		

Note: BE, EL: 2002

Graphique 5: Producteurs biologiques: superficie, taille moyenne de la superficie et nombre de producteurs, 2002



Graphique 6: Part des producteurs biologiques dans le nombre total de producteurs agricoles (%), 2003



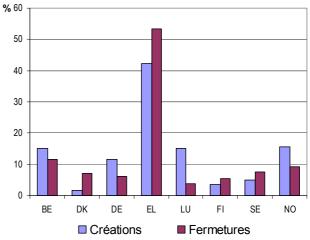
L'évolution des producteurs biologiques varie considérablement d'un Etat membre à l'autre si l'on prend en compte le solde net entre créations de nouvelles unités et fermetures d'exploitations (graphique 7).

Un renouvellement important des producteurs biologiques a été observé en Grèce. Le solde reste toutefois négatif car les départs (-53 %) sont plus nombreux que les arrivées (+42 %). Cela a également été le cas dans certains Etats membres d'Europe du Nord (Danemark, Finlande et Suède).

On peut également observer une progression générale du nombre des transformateurs biologiques (graphique 8). Leur augmentation s'est avérée être la plus dynamique en Grèce (taux de croissance annuel moyen de 61 %), en Irlande (57 %), au Portugal (47 %), en Belgique (38 %), en Italie (33 %) et en Espagne (30 %). Les données de l'Irlande, du Portugal et de la Grèce doivent être interprétées avec prudence car le nombre de transformateurs biologiques était encore relativement faible en 1998 (15, 25 et 71 unités respectivement, voir tableau 2).

En ce qui concerne les importateurs de produits biologiques, le manque de données ne permet pas de dresser un tableau complet, mais les chiffres disponibles peuvent donner certaines informations (tableau 2).

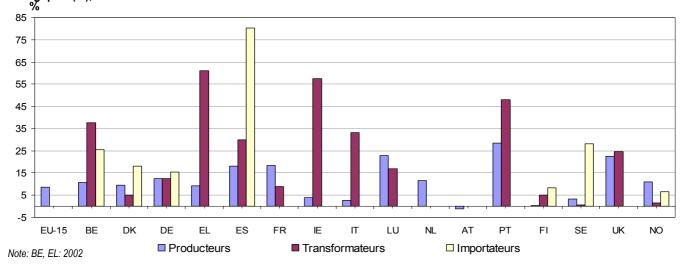
Graphique 7: Producteurs biologiques, créations et fermetures (%), 2003



Note: BE, EL: 2002

En termes absolus, il existe peu d'importateurs de produits biologiques (tableau 2); ils sont les plus nombreux en Allemagne (487), en Suède (250), en Italie (175), aux Pays-Bas (171) et en France (108).

Graphique 8: Taux de croissance annuel moyen du nombre de producteurs, de transformateurs et d'importateurs de produits biologiques (%), 1998 à 2003



Cultures: les graminées fourragères dominent l'agriculture biologique

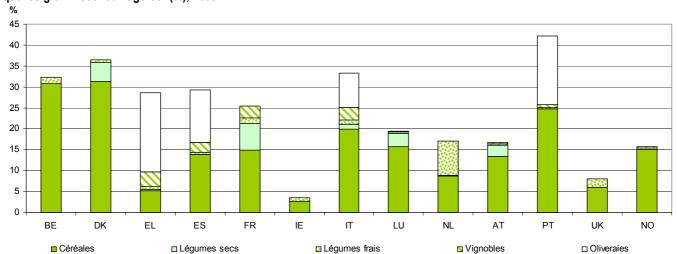
En 2003, la production de graminées fourragères a constitué l'utilisation la plus importante des terres consacrées à l'agriculture biologique.

Les plantes fourragères, les prairies et pâturages sont les principales superficies consacrées aux cultures biologiques avec une part supérieure à 50 % dans la plupart des Etats membres. Du fait d'un climat plus sec, les parts au Portugal et de l'Espagne représentent 39 % et 31 % respectivement; mais il convient de noter que dans le cas de l'Espagne, la catégorie « Autres » (utilisation ou culture non spécifiée, y compris les forêts et les fruits sauvages) atteint 24 %.

Les Etats membres dans lesquels les prairies et pâturages sont particulièrement importants ne produisent pas de plantes fourragères biologiques. Les prairies et pâturages couvrent plus de 60 % de la superficie totale consacrée à l'agriculture biologique en Irlande (91 %), au Royaume-Uni (75 %), en Autriche (68 %), en France (64 %), en Belgique (65 %) et en Grèce (62 %). En ce qui concerne l'Irlande, il convient de rappeler que la superficie consacrée à la culture biologique représentait seulement 0,7 % de la superficie agricole utilisée (graphique 2).



Graphique 9: Parts relatives de la superficie totale consacrée à la culture biologique des principales cultures alimentaires autres que les graminées fourragères* (%), 2003



*La somme des pourcentages n'atteint pas 100% car les graminées fourragères, qui représentent la part principale (voir paragraphe précédent), et d'autres cultures marginales ne sont pas présentées (c'est-à-dire que les « principales cultures alimentaires » excluent toutes les autres cultures telles que les graminées fourragères).

Note: AT, BE, EL, LU: 2002

En dehors des plantes fourragères et des prairies et pâturages, les cultures céréalières semblent être la culture biologique la plus importante dans la plupart des Etats membres (graphique 9). Dans le Sud de l'Europe, l'influence des oliveraies est sensible, en particulier au Portugal et en Grèce.

Les superficies des principales cultures alimentaires (céréales, légumes secs, légumes frais, oliveraies et

vignobles) de quatre Etats membres couvrent plus de 30 % de leur superficie totale consacrée à l'agriculture biologique. Citons, en premier, le Portugal dont les principales cultures alimentaires représentent 42 % de sa superficie consacrée à l'agriculture biologique (dont 25 % pour les seules céréales); il est suivi du Danemark avec 37 % (dont 31 % pour les cultures céréalières), de l'Italie (33 %) et de la Belgique (33 % dont 31 % pour les seules céréales).

Tableau 3: Superficie totale consacrée aux cultures biologiques dans la superficie totale (cultures sélectionnées), 2003

		BE	DK	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	UK
Céréales	Superficie totale (ha)	310 495	1 484 585	1 302 560	6 626 875	8 949 510	302 907	4 146 964	29 368	225 720	814 098	450 968	3 058 741
	Superficie biologique (ha)	8 968	50 432	4 043	100 860	82 087	784	209 376	449	3 636	39 590	29 864	42 095
	Part de la superficie biologique %	2,9	3,4	0,3	1,5	0,9	0,3	5,0	1,5	1,6	4,9	6,6	1,4
	Superficie totale (ha)	1 891	31 397	25 550	568 404	468 357	2 850	70 528	668	5 737	46 087	22 963	235 051
Légumes secs	Superficie biologique (ha)	:	7 447	276	:	34 802	:	11 662	92	43	7 896	:	:
	Part de la superficie biologique %	:	23,7	1,1	:	7,4	:	16,5	13,8	0,7	17,1	:	:
Légumes frais	Superficie totale (ha)	55 109	7 638	129 955	410 904*	285 765	7 213	495 102	93	82 027	14 321	45 741	115 595
	Superficie biologique (ha)	425	1 059	514	3 802	7 180	234	11 354	10	3 481	892	469	14 326
	Part de la superficie biologique %	0,8	13,9	0,4	0,9	2,5	3,2	2,3	10,8	4,2	6,2	1,0	12,4

Note: AT, BE, EL, LU: 2002; * 2002; Les légumes secs comprennent les haricots, les pois, les lentilles, les vesces et les lupins.

Le tableau 3 présente la production de céréales, de légumes secs et de légumes frais. Le tableau donne un aperçu de la superficie totale consacrée à chacune des cultures et de la part de la culture biologique (en hectares et en pourcentage).

En ce qui concerne les céréales, il s'avère que le Portugal, l'Italie et l'Autriche enregistrent les pourcentages les plus élevés de superficie consacrée à l'agriculture biologique (respectivement 6,6 %, 5,0 % et 4,9 % de la superficie totale). Quant aux légumes secs, près d'un quart de la superficie totale consacrée à cette culture au Danemark serait cultivé selon des méthodes

biologiques. Les chiffres disponibles pour l'Autriche, l'Italie, le Luxembourg et la France semblent indiquer également des pourcentages relativement élevés par rapport à la moyenne de l'UE-15.

Le Danemark enregistre aussi le pourcentage le plus élevé de la culture biologique de légumes frais (près de 14 % de la superficie totale utilisée pour cette culture) mais est suivi de près par le Royaume-Uni (12,4 %) et le Luxembourg (10,8 %). En revanche, la superficie consacrée à la culture biologique de légumes frais est inférieure à 1 % en Belgique, en Grèce et en Espagne.



> INFORMATIONS ESSENTIELLES - NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Conformément à l'article 15 du règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires, les États membres doivent informer la Commission, avant le 1^{er} juillet de chaque année, des mesures prises au cours de l'année précédente en vue de la mise en œuvre du règlement.

Abréviations

UE-15: Union européenne comprenant 15 États membres: Belgique (BE), Danemark (DK), Allemagne (DE), Grèce (EL), Espagne (ES), France (FR), Irlande (IE), Italie (IT), Luxembourg (LU), Pays-Bas (NL), Autriche (AT), Portugal (PT), Finlande (FI), Suède (SE), Royaume-Uni (UK).

Norvège (NO)

Symbole

":" Non disponible

Sources de données

Les informations statistiques sur l'agriculture biologique figurant dans la présente publication se basent exclusivement sur les données transmises par les États membres à la Commission. Tous les États membres n'ont pas rempli les formulaires statistiques ce qui, dans une certaine mesure, limite l'analyse.

Les chiffres les plus récents concernant les opérateurs biologiques sont provisoires et feront l'objet d'une révision ultérieure.

Les données biologiques de la présente publication représentent la somme des superficies totalement reconverties et en cours de reconversion, sauf indication contraire.

Les données sur la **S**uperficie **A**gricole **U**tilisée (**SAU**) sont tirées de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) (NewCronos/theme 5/Eurofarm). L'enquête ESEA de base est effectuée tous les 10 ans et trois enquêtes intermédiaires ont lieu dans l'intervalle (des données sont disponibles pour les années suivantes : 1990, 1993, 1995, 1997, 2000 et 2003).

L'origine de tous les chiffres figurant dans la présente publication est disponible à Eurostat. Ces informations donnent une idée du contenu de la base de données de référence NewCronos d'Eurostat en avril 2005.

Traitement des données

Le lecteur est informé que les unités des producteurs, transformateurs et importateurs ne doivent pas être additionnées car le même opérateur peut apparaître dans plusieurs catégories en même temps (pour de plus amples informations, voir les définitions ci-après).

Terminologie

Le concept <u>d'exploitation agricole</u> dans les statistiques agricoles est utilisé dans l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA). L'exploitation est définie comme étant une unité technico-économique soumise à une gestion unique et produisant des produits agricoles. L'exploitation peut également fournir d'autres produits et services (non agricoles).

La <u>Superficie Agricole Utilisée</u> (SAU) est la superficie totale occupée par les terres arables, les prairies et pâturages permanents, les superficies destinées aux cultures permanentes et les jardins familiaux.

L'agriculture biologique peut être définie comme une méthode de production qui met essentiellement l'accent sur la protection de l'environnement et sur les considérations relatives au bien-être des animaux dans le domaine de la production animale. Elle évite ou réduit considérablement l'emploi de produits chimiques de synthèse comme les engrais, les pesticides, les additifs et les produits médicamenteux.

Le règlement (CEE) n° 2092/91 définit en détail les exigences concernant les produits agricoles ou les denrées alimentaires portant une référence aux méthodes de production biologique. Il définit notamment une méthode de production agricole pour les cultures et le bétail et réglemente l'étiquetage, la transformation, le contrôle et la commercialisation de produits biologiques dans la Communauté ainsi que l'importation de produits biologiques en provenance de pays tiers.

Un <u>opérateur</u> est une personne physique ou morale qui produit, prépare ou importe de pays tiers les produits mentionnés ci-dessus en vue de leur commercialisation ultérieure ou qui commercialise ces produits. D'après le règlement, les trois principales catégories d'opérateurs sont les producteurs, les transformateurs et les importateurs qui sont définis comme suit:

Un <u>producteur/agriculteur biologique</u> est une personne physique ou morale qui dirige une exploitation agricole dans laquelle des produits biologiques sont produits, conditionnés et étiquetés conformément aux dispositions du règlement (CEE) n° 2092/91.

Un <u>transformateur</u> est une personne physique ou morale qui procède aux opérations de mise en conserve et/ou de transformation de produits agricoles biologiques (y compris l'abattage et la découpe de produits animaux). Le conditionnement et l'étiquetage de produits biologiques sont également considérés comme une transformation.

Un <u>importateur</u> est une personne physique ou morale qui importe d'un pays tiers des produits biologiques en vue de leur commercialisation ultérieure.



Pour en savoir plus:

Les bases de données

Site Web EUROSTAT/Agriculture et pêche/Agriculture/Agriculture biologique/Superficie de production biologique Site Web EUROSTAT/Agriculture et pêche/Agriculture/Agriculture biologique/Nombre d'opérateurs biologiques enregistrés

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017 L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408 Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations précises sur ce réseau de centres d'appui: www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier L - 2985 Luxembourg

URL: http://publications.eu.int
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

Personnes à contacter :

Elisabeth Rohner-Thielen (ESTAT/D6): elisabeth.thielen@cec.eu.int

Ana Maria Martinez Palou (ESTAT/D6): ana.martinez@cec.eu.int

Lourdes Llorens Abando (ESTAT/D6): lourdes.llorens-abando@cec.eu.int

Ce document a été produit en cooperation avec le contractant "Ariane II Luxembourg – Group Sogeti-Transiciel" .